

**RENDEZ-VOUS**  
LE 29 février!

Niche parlementaire 2024

# 10 COMBATS 10 LOIS

Le 14/02 en  
commission

**SOCIALISTES**  
ASSEMBLÉE NATIONALE

La vie est parfois semée d'embûches ; **les premières victimes en sont souvent nos compatriotes les plus modestes** ou les plus fragiles.

Le pouvoir d'achat, la santé, le logement sont parmi les préoccupations premières des Françaises et des Français alors que les fins de mois sont de plus en plus difficiles, l'accès aux soins parfois incertain et le droit au logement toujours plus théorique.

À l'occasion de la journée parlementaire dédiée à l'examen de ses propositions de loi, **les députés socialistes et apparentés ont choisi de présenter des textes courts et utiles à la vie quotidienne des Françaises et des Français.**



Toutes ces propositions de loi participent d'une même ambition, **donner à chacun la possibilité de vivre mieux.**

Manger à sa faim et se loger plus facilement ; n'être écrasé ni par les factures d'électricité lorsqu'on est une petite entreprise, ni par les frais bancaires au moment des obsèques ; trouver les médicaments dont on a besoin et ne pas vivre dans l'angoisse de devoir attendre des mois le versement de sa première pension ; se sentir en sécurité et à l'abri des violences sexuelles lorsque son enfant pratique un sport ; se déplacer pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques sans payer davantage. Savoir enfin que l'État reconnaît sa responsabilité dans des scandales sanitaires et valorise l'engagement bénévole qui fait la richesse de la vie associative.

Le groupe Socialistes et Apparentés a fait le choix de textes mis **au service de l'intérêt général** et susceptibles de trouver des majorités dans l'hémicycle.

**Rendez-vous le 29 février prochain !**

**Boris Vallaud**  
Député des Landes  
Président du groupe

---

# Sommaire

---

Réduire les **factures d'électricité** des petites entreprises et lutter contre le **démembrement d'EDF** **04**

---

Lutter contre les violences sexuelles dans le sport et protéger les mineurs **06**

---

Reconnaître la responsabilité de l'État dans le scandale du **chlordécone** **08**

---

Encadrer et réduire les **frais bancaires** sur succession pour les plus modestes **10**

---

Lutter contre les **pénuries de médicaments** **12**

---

Geler le **prix des transports en commun** pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de **Paris 2024** **14**

---

Permettre aux retraités de toucher leur **retraite dès le premier jour** **16**

---

Favoriser l'accès à un logement grâce à la **garantie universelle des loyers** **18**

---

Lutter contre la précarité alimentaire en expérimentant des **"territoires zéro faim"** **20**

---

Instaurer un **droit à la semaine de 4 jours** pour les bénévoles **22**

---



# **Réduire les factures d'électricité des artisans, commerçants et agriculteurs et lutter contre le démembrement d'EDF**

**Philippe Brun** - Député de l'Eure

L'augmentation des prix de l'électricité au 1er février, qui pénalise fortement le pouvoir d'achat des Françaises et des Français comme l'activité des petites entreprises, nous rappelle **l'importance pour notre pays d'être doté d'un puissant outil de production électrique**, à même d'assurer notre souveraineté énergétique.

C'est l'objet de notre proposition de loi portée par **Philippe Brun, député de l'Eure**, qui vise à affirmer le caractère stratégique d'EDF, entreprise de service public essentielle à la souveraineté énergétique de la France, en la **protégeant de toute velléité de démembrement voire de privatisation par le Gouvernement**.

Cette proposition de loi a été adoptée en première lecture dans le cadre de la journée réservée du groupe Socialistes & apparentés en février 2023. Elle a depuis été adoptée en première et en seconde lectures à l'Assemblée nationale et au Sénat, rassemblant des parlementaires de tous bords, **contre l'avis du gouvernement**.

**Il est temps qu'elle soit définitivement adoptée afin que cette loi entre officiellement en vigueur.** C'est pour cette raison que les députés socialistes et apparentés font le choix de l'inscrire une nouvelle fois dans leur journée réservée.

Les débats parlementaires ont enrichi cette proposition de loi, qui propose désormais **la mise en œuvre d'un bouclier tarifaire pour l'ensemble des très petites entreprises**, afin de faire face à la hausse des prix de l'énergie. C'est une revendication des artisans et commerçants de notre pays, notamment de nos boulangers. C'est aussi une nécessité pour nos agriculteurs.

En effet, **l'électricité représente 30 % de la facture énergétique des exploitations agricoles**. Pour les éleveurs porcins, l'électricité représente plus de 71 % de la facture ! Alors que les agriculteurs se sont mobilisés ces dernières semaines et à quelques jours du Salon de l'agriculture, il est urgent de mettre en place ce bouclier tarifaire afin de donner une bouffée d'oxygène à l'ensemble des petites entreprises du pays.



# **Lutter contre les violences sexuelles dans le sport et protéger les mineurs**

**Claudia Rouaux**

**Députée d'Ille-et-Vilaine**

Ces derniers mois, **de nombreux témoignages de sportifs et sportives, comme Sarah Abitbol, ont brisé l'omerta autour des violences sexuelles dans le sport.**

La commission d'enquête parlementaire sur les dysfonctionnements au sein des fédérations sportives qui a présenté ses conclusions le 23 janvier, a pleinement participé de cette prise de conscience collective.

À l'initiative de **Claudia Rouaux, députée d'Ille-et-Vilaine**, les députés socialistes et apparentés inscriront à l'ordre de jour de l'Assemblée nationale lors de leur journée réservée la proposition de loi visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport, **initiée par le sénateur de l'Aude Sébastien Pla et adoptée à l'unanimité en première lecture au Sénat le 15 juin dernier.**

Par cette action coordonnée, les parlementaires socialistes entendent envoyer un message très fort : **le monde du sport doit être sanctuarisé, aucun adulte déjà condamné pour faits d'agression ou violences sexuelles ne doit être au contact des enfants dans le cadre de la pratique sportive.**

Or **le contrôle de l'honorabilité des encadrants et éducateurs sportifs est aujourd'hui un dispositif aléatoire**, qui a révélé de nombreuses failles exploitables par les auteurs de violences sexuelles. Cette proposition de loi prévoit ainsi :

- De **durcir le contrôle de l'honorabilité des encadrants** en ajoutant la consultation du bulletin n° 2 du casier judiciaire (comprenant la quasi-intégralité des condamnations judiciaires et sanctions administratives) et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJ AIS) et en annualisant les contrôles, comme c'est le cas dans le secteur social et médico-social.
- De **renforcer les obligations de signalement, par les dirigeants de club**, des comportements à risques présentant un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des sportifs et des sportives sauf à s'exposer à de lourdes sanctions (interdiction d'exercer et de diriger un club sportif, un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.)

Ce texte s'inscrit plus globalement dans **la continuité d'initiatives portées par des parlementaires socialistes visant à mieux protéger les enfants des violences sexuelles.**



# **Reconnaître la responsabilité de l'État dans le scandale du chlordécone**

**Élie Califer** - Député de Guadeloupe



La terre, l'eau, les rivières, la mer, les poissons, les cheptels, les fruits et légumes : **tout l'environnement en Guadeloupe et en Martinique est contaminé par le chlordécone, pesticide extrêmement toxique** qui a été utilisé massivement dans les bananeraies jusqu'en 1993.

La conséquence directe de cette pollution massive et durable de l'environnement concerne en premier lieu la santé de nos concitoyens martiniquais et guadeloupéens. **D'après une étude réalisée par Santé publique France en 2018, la quasi-totalité des Antillaises et Antillais (92 % en Martinique et 95 % en Guadeloupe) sont contaminés au chlordécone.**

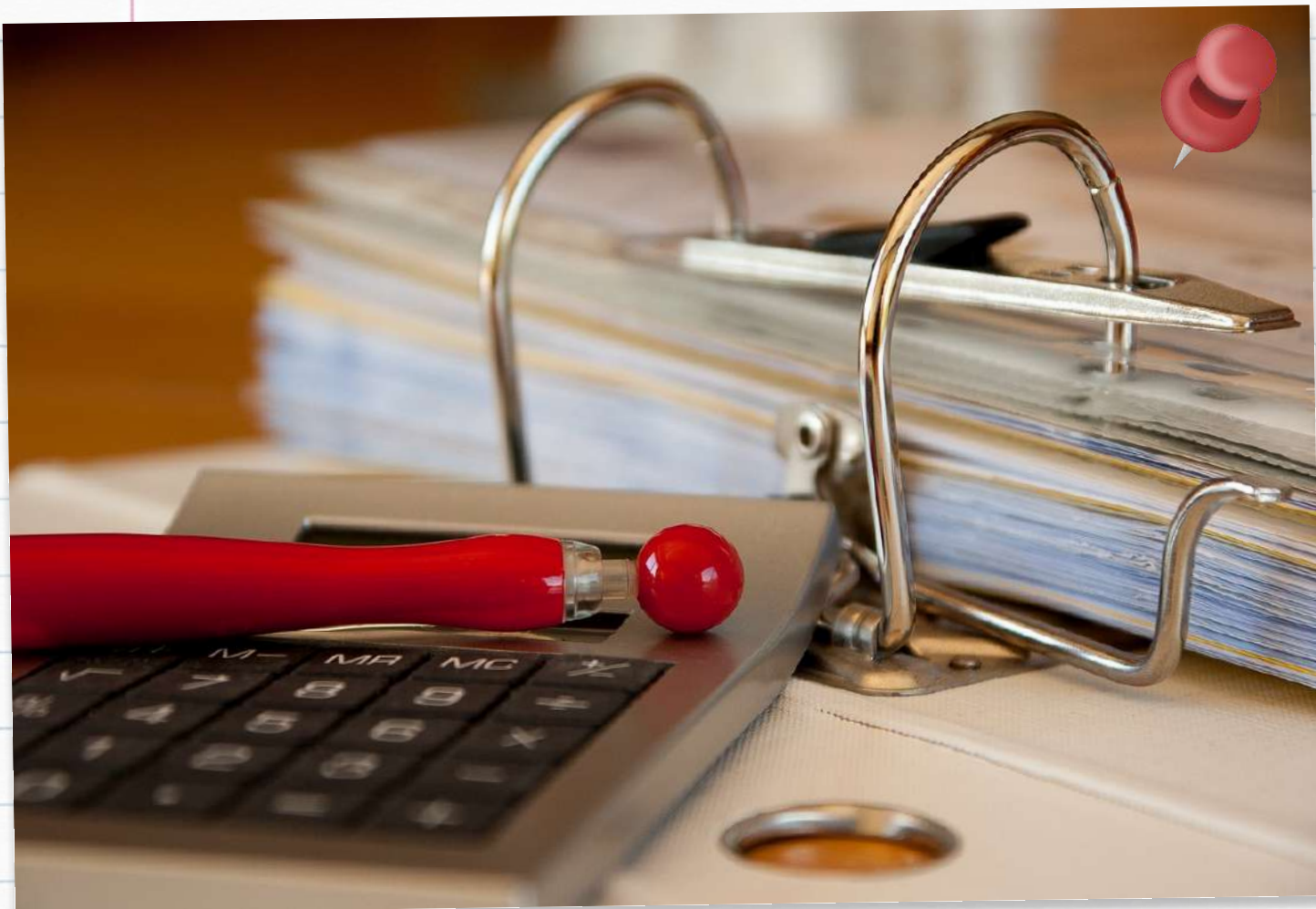
Ce scandale environnemental et sanitaire est aussi un **scandale d'État**. Pendant près de 25 ans, l'autorisation d'utiliser le chlordécone a été renouvelée de façon constante alors que les alertes et les rapports sur les risques liés à l'exposition et à l'usage du pesticide s'accumulaient. Dès 1979, l'Organisation Mondiale de la Santé qualifiait ainsi le chlordécone de "cancérigène possible".

Par cette proposition de loi, portée par **Élie Califer, député de Guadeloupe**, nous souhaitons que la responsabilité de l'État soit enfin reconnue officiellement par la représentation nationale.

Cette **reconnaissance de la responsabilité de l'État constitue une première étape essentielle**. Elle permettra d'introduire dans la loi les objectifs de dépollution des terres et des eaux et **permettra l'indemnisation des victimes et des territoires**.

Cette proposition de loi s'inscrit dans la continuité des initiatives prises par les députés socialistes et apparentés et notamment de **la commission d'enquête parlementaire de 2019, présidée par Serge Letchimy**, alors député de la Martinique, qui a permis pour la première fois de mettre en évidence la responsabilité de l'État dans l'utilisation du chlordécone aux Antilles.





# **Encadrer et réduire les frais bancaires sur succession pour les plus modestes**

**Christine Pirès Beaune**  
Députée du Puy-de-Dôme

---

Après un décès, les établissements bancaires abritant les comptes du défunt procèdent à certaines opérations conduisant à **facturer des frais bancaires liés à la succession aux familles du défunt.**

Librement déterminés par les banques, ils sont, dans les faits, en proie à **des variations significatives au gré des établissements : du simple au quadruple, voire plus.**

En 2021, une étude conduite par l'association de consommateurs UFC-Que-choisir, mettait en lumière cette disparité, avec souvent des montants forfaitaires élevés **pénalisant les plus petites successions.** L'UFC-que-choisir procède en ce moment à l'actualisation de cette étude.

Par ailleurs, ces niveaux de frais sont deux à trois fois supérieurs à ceux constatés chez nos voisins européens. Ils ont également connu une hausse moyenne de 28 % constatée depuis 2012, trois fois supérieure à l'inflation.

Les chiffres montrent ainsi combien les frais de succession sont **déconnectés des coûts réellement supportés par les banques.**

Cette proposition de loi portée par **Christine Pirès-Beaune, députée du Puy-de-Dôme**, vise pour la première fois à réglementer et encadrer ces frais de succession, afin qu'ils soient en rapport avec les coûts réellement supportés par les banques. Elle s'appuie également sur les travaux menés par le sénateur Maurey en 2021 et 2023.

Nous proposons également **un plafond de 5 000 euros** en deçà duquel les opérations liées à la succession ne peuvent pas faire l'objet d'une facturation de la part des établissements bancaires.





# **Lutter contre les pénuries de médicaments**

**Valérie Rabault**

**Députée de Tarn-et-Garonne**

L'alinéa 11 du Préambule de la Constitution de 1946 dispose que la Nation « *garantit à tous [...] la protection de la santé* ». La France peine malheureusement à assurer l'effectivité de ce droit face à **la hausse préoccupante des pénuries de médicaments** qu'elle connaît depuis plusieurs années, avec des conséquences désastreuses pour la santé et la prise en charge des patients.

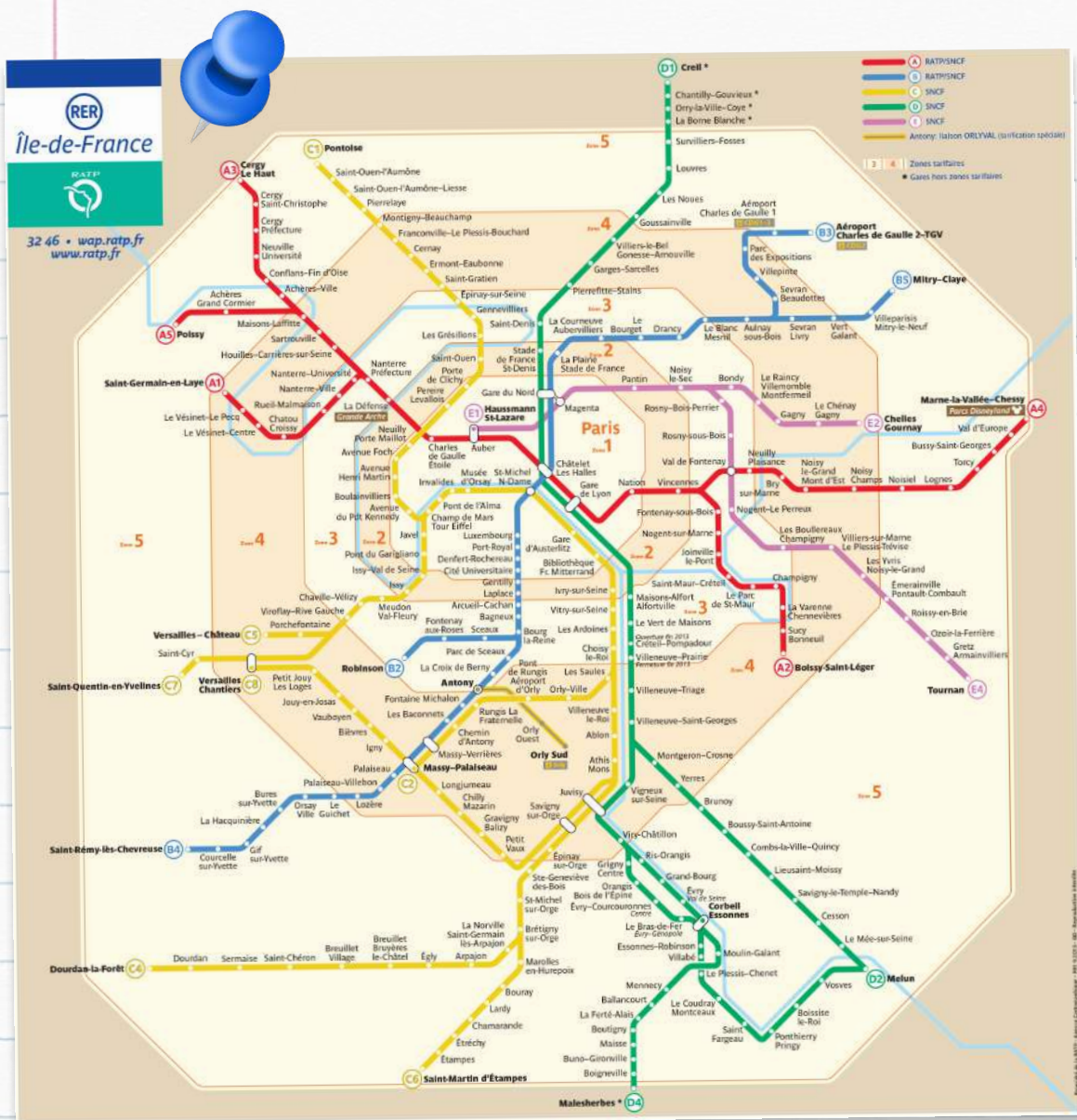
L'an dernier, l'Agence nationale de sécurité du médicament a enregistré 4 925 signalements de ruptures de stocks et de risques de ruptures contre 3 761 en 2022, soit une hausse de 30,9 %. Ces signalements ont plus que doublé (+128 %) par rapport aux 2 160 signalements reçus en 2021. **Ces pénuries concernent l'ensemble des médicaments et l'ensemble des territoires du pays.**

En tant que députés de la nation, nous pensons que chacune et chacun d'entre nous a la responsabilité de se mobiliser pour contribuer à résoudre cette situation inacceptable. Aussi, à l'initiative de **Valérie Rabault, députée de Tarn-et-Garonne**, nous défendrons une proposition de loi relative aux pénuries de médicament, qui sera **la première loi dédiée à la pénurie de médicaments à être débattue dans l'hémicycle.**

Cette proposition de loi contient deux articles :

- Le premier pour **imposer aux industriels un stock minimal** de 2 mois pour tous les médicaments, pouvant aller jusqu'à 8 mois pour les médicaments pour lesquels une interruption de traitement est susceptible de mettre en jeu le pronostic vital du patient. Avec cet article, nous définissons un stock « plancher », quand en 2019 le gouvernement avait proposé un stock « plafond ».
- Le second pour que **les sanctions financières en cas de non-respect de ces obligations de stock, rarement appliquées, le soient**, tout en augmentant le montant de sanction qui peut être prononcé (sanction pouvant aller jusqu'à 5 millions d'euros maximum contre 1 million aujourd'hui)

Progresser sur la législation des stocks vient **en parallèle de propositions plus globales** que nous formulons pour sécuriser les chaînes de production depuis le principe actif du médicament jusqu'au façonnage des contenants, pour améliorer la connaissance des stocks à tout instant, pour renforcer la réactivité de toute la chaîne en vue d'une allocation des médicaments partout sur le territoire.



# Geler le prix des transports en commun pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques

**Olivier Faure**

Député de Seine-et-Marne

Chaque jour, **plus de 10 millions de voyageurs empruntent le réseau de transport francilien.**

Malheureusement, depuis de trop nombreux mois, ils subissent les conséquences d'une dégradation inédite du réseau géré par Île-de-France Mobilités. **À cette dégradation quotidienne de la qualité des transports, s'ajoute une hausse importante des tarifs.**

Le prix de l'abonnement mensuel a connu, entre 2015 et 2023, une hausse brutale de 14,10 euros le faisant passer de 70 euros en 2015 à 84,10 euros en 2023, soit une augmentation de 20 %.

En plus de l'augmentation continue du prix des titres de transport, la présidente de la région Île-de-France **Valérie Pécresse a annoncé une tarification spéciale pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.**

Ainsi, **entre le 20 juillet et le 8 septembre 2024, le prix du ticket de métro à l'unité va ainsi quasiment doubler, passant de 2,10 euros actuellement à 4 euros.** Pour un pass permettant l'accès à toutes les zones pour une semaine, il en coûtera 70 euros.

Cette tarification spéciale concernera **l'ensemble des personnes empruntant les transports, touristes comme habitants.**

Cette nouvelle tarification va clairement à l'encontre de la promesse d'un « accès gratuit à l'ensemble du réseau de transport en commun pour les populations accréditées et les détenteurs de billets » inscrite dans le dossier de candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette proposition de loi portée par **Olivier Faure, député de Seine-et-Marne,** propose de geler l'ensemble des tarifs relatifs aux transports publics du 1er juillet au 30 septembre 2024, afin de **protéger le pouvoir d'achat des utilisateurs des transports en commun franciliens.**

Cette mesure sera financée par une augmentation de la taxe de séjour reposant sur les touristes résidant dans les établissements les plus luxueux.



# **Permettre aux retraités de toucher leur retraite dès le premier jour**

**Mélanie Thomin** - Députée du Finistère



« Depuis juin, aucune pension de retraite de base n'a été versée et la CNAV me répond chaque semaine que c'est en cours, qu'ils n'ont pas de visu que cela est au niveau de leurs supérieurs mais que nous ne pouvons pas les contacter. N'ayant plus de revenus puisque l'on m'a demandé d'arrêter mon activité et pas d'économie, ne sachant pas quand la CNAV se manifestera, je ne sais pas comment je vais faire pour m'en sortir. »

Témoignage de Clément sur le site  
[www.plus.transformation.gouv.fr](http://www.plus.transformation.gouv.fr)

Réforme des retraites injuste, réduction des effectifs de la sécurité sociale, multiplication des dossiers toujours plus complexes... Ils sont des dizaines de milliers de personnes, comme Clément, à **se retrouver sans aucun revenu au premier jour de leur retraite, faute de traitement dans les temps de leur dossier par les caisses de retraite.**

Les assurés les plus touchés sont en premier lieu les ménages modestes, ceux dont la faible épargne ne permet pas de faire face, durant plusieurs mois, à la rupture de ressources, mais aussi du fait de réformes qui pénalisent en premier lieu les petites pensions.

Après une vie de labeur, il n'est pas acceptable que des retraités doivent **solliciter la solidarité familiale, puiser dans l'épargne d'une vie, voire contracter des dettes bancaires**, du seul fait des retards dans le traitement d'un droit garanti.

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de **Mélanie Thomin, députée du Finistère**, nous proposons une solution utile et pragmatique : **la mise en œuvre d'un bouclier social au moment du départ à la retraite**, afin que tout assuré puisse bénéficier, dans l'attente du versement de sa pension définitive, d'une pension temporaire.

Le montant de ce bouclier social sera calculé sur la base de la dernière estimation de pension de la personne, émise par les caisses de retraites.





# **Favoriser l'accès à un logement grâce à la garantie universelle des loyers**

**Stéphane Delautrette**

Député de Haute-Vienne

Augmentation des loyers et des taux d'intérêt, hausse du coût de la construction, baisse de la production de logements neufs, coupes budgétaires sur le logement social, logements vacants, boom des locations de courte durée dans les zones touristiques... **Notre pays connaît une grave crise du logement.**

Face à cela, les leviers pour agir rapidement sont identifiés : étendre l'encadrement des loyers, encadrer le prix du foncier, encourager l'accession et les prêts à taux préférentiel, lutter contre la spéculation immobilière, soutenir la construction, augmenter le nombre de logements sociaux **mais aussi fluidifier les rapports entre propriétaires et locataires.**

En effet, **plus des deux tiers des propriétaires listent la peur des loyers en retard ou impayés comme un frein à la mise en location de leur bien.** Cette crainte induit ensuite une sur-sélection des candidats locataires avec des **demandes de garanties financières irréalistes**, et le plus souvent illégales, pénalisant les Françaises et les Français les plus modestes, et particulièrement les jeunes.

À l'initiative de **Stéphane Delautrette, député de Haute-Vienne**, nous proposons le rétablissement de la **garantie universelle des loyers**, initialement créée dans la loi ALUR de 2014.

En garantissant sous certaines conditions les propriétaires contre les conséquences des retards et impayés de loyers, ce dispositif permet de lever le principal frein à la mise en location et d'atténuer les attentes des bailleurs sur la solvabilité de leurs locataires. **Elle redonne aussi de l'attrait à la location classique comparativement à la location saisonnière.**

À rebours de la politique répressive mise en place à l'encontre des locataires précaires par le nouveau ministre du logement Guillaume Kasbarian, la garantie universelle des loyers permet au contraire de repérer et d'accompagner davantage les ménages en difficulté afin de **prévenir le risque d'expulsion, véritable machine à créer de la pauvreté dans notre pays.**



# **Lutter contre la précarité alimentaire en expérimentant des "territoires zéro faim"**

**Guillaume Garot** - Député de Mayenne

Dix millions de Françaises et de Français peinent à faire trois repas par jour.

**Personne ne devrait, dans la septième puissance mondiale, souffrir de la faim ou de l'insécurité alimentaire** : c'est pourtant ce que vivent beaucoup de retraités, d'étudiants, de familles monoparentales, et un nombre croissant de ménages dits de « classe moyenne ».

La précarité alimentaire est un phénomène aux formes et aux causes multiples. **Les propositions ambitieuses sur le sujet ne manquent pas**, les acteurs de la société civile comme de nombreuses collectivités territoriales prennent des initiatives, expérimentant, souvent avec succès, des dispositifs variés et innovants. Mais ces initiatives et dispositifs souffrent à la fois d'un manque de moyens et d'un manque de coordination.

**Ce qui nous manque, c'est une politique qui s'attaque au problème dans son ensemble** : c'est pourquoi nous proposons une véritable mobilisation générale, à travers l'expérimentation de Territoires Zéro Faim portée par **Guillaume Garot, député de la Mayenne**.

Avec l'aide financière et matérielle de l'État, chacun de ces Territoires Zéro Faim déploiera **plusieurs actions concrètes, qui convergeront pour éradiquer la précarité alimentaire** :

- La tarification sociale dans la restauration scolaire ;
- Le repas à 1 euro dans la restauration universitaire pour l'ensemble des étudiants ;
- La création d'un chèque "Alimentation durable" destiné en priorité aux publics les plus fragiles ;
- Le développement de l'éducation à l'alimentation, à la cuisine et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à destination de l'ensemble des publics ;
- L'augmentation du soutien aux acteurs de l'aide alimentaire et aux producteurs locaux.

À plus long terme, l'ambition de cette expérimentation est de **refonder nos politiques nationales de lutte contre la précarité alimentaire**, en considérant l'insécurité alimentaire comme un véritable risque social.



# **Instaurer un droit à la semaine de 4 jours pour les bénévoles**

**Bertrand Petit** - Député du Pas-de-Calais

**L'engagement bénévole des Françaises et des Français dans les associations est en chute libre.** En 2022, un Français sur cinq se déclarait bénévole, soit environ 12 millions de personnes. En 2016, c'était un Français sur quatre, soit plus de 15 millions. Autre constat : c'est chez les actifs que la proportion de bénévoles est la plus faible. 18 % des actifs de 35 à 64 ans sont bénévoles, contre 23 % pour les 15-24 ans et 25 % pour les plus de 65 ans.

La vie professionnelle reste en effet peu conciliable avec un engagement associatif parallèle et l'intensification du travail rend d'autant plus difficile l'engagement bénévole des personnes actives. **L'allongement des carrières du fait de la récente réforme des retraites devrait donc rendre encore plus tardif l'engagement associatif** des Français, et, par conséquent, diminuer d'autant plus le nombre de bénévoles.

Le monde associatif fait face à de nombreux défis (manque de financements, lourdeurs administratives...) mais **nous pouvons de manière simple et rapide soutenir le vivier du monde associatif, à savoir ses bénévoles.**

À l'initiative de **Bertrand Petit, député du Pas-de-Calais**, nous proposons d'instaurer un **droit pour tout salarié qui exerce des activités bénévoles dans une association de disposer d'un aménagement de son temps de travail**, afin qu'il puisse se dégager quelques heures, jusqu'à une journée, par semaine.

En lui permettant de mener à bien ses activités de bénévole ou de dirigeant, de participer aux activités administratives de l'association et même de se former à de nouvelles responsabilités, **ce temps dégagé pour le salarié bénéficiera directement à la vie de l'association.**

Alors que la semaine de 4 jours est mise en place par des collectivités territoriales et entreprises, les premiers retours démontrent qu'elle est souvent utilisée pour des activités associatives. **Cette proposition de loi vise à ouvrir ce droit à tous les salariés.**

# Suivez notre niche !



*[parti-socialiste.fr/nosdeputes](https://parti-socialiste.fr/nosdeputes)*



*Députés socialistes & apparentés*



*@socialistesAN*



*@socialistesAN*

**SOCIALISTES**  
ASSEMBLÉE NATIONALE